

AE&S 10-2 Quel théâtre d'agriculture et mesnage des champs aujourd'hui ? décembre 2020

Revue à comité de lecture et en accès libre éditée par l'Association Française d'Agronomie sous le numéro ISSN 1775-4240. Plus d'informations www.agronomie.asso.fr/aes

L'AFA est une association à but non lucratif qui publie des travaux en accès libre.

Pour soutenir cette démarche, faites connaître AE&S, adhérez à l'association et faites adhérer votre organisme et vos collègues !



TÉMOIGNAGE

Modes actuels de gestion de la ressource biodiversité : le cas de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales

Marie-Laure Duffaud-Prévost*

*Géographe, Cermosem, Université Grenoble-Alpes

Résumé

Le témoignage d'Alban Saunier, cueilleur et producteur de plantes à parfum, aromatiques et médicinales en Ardèche est ici contextualisé à l'échelle de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM). Cela permet de comprendre en quoi celle-ci est profondément reliée à la question de la biodiversité dans ses acceptions biologique et culturelle, sauvage et cultivée. Ressource d'abord non marchande pour toute l'humanité qui utilise les plantes par exemple pour se soigner, elle est aussi une ressource économique pour une filière où la production est en croissance. Elle est directement liée au marché mondial avec une demande labile qui exerce parfois une pression sur la biodiversité qu'il convient de réguler. Le texte montre quels acteurs prennent part à la gestion de cette ressource en 3^e partie.

Mots-clés : Plantes à parfum, aromatiques et médicinales - Biodiversité – ressource – mode de gestion

La filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales en France est une toute petite filière mais qui connaît une attractivité indéniable et une croissance régulière. En plus des plantes cueillies, les surfaces cultivées progressent : 32000 hectares en 2010 / 48000 ha en 2015/ 53240 ha en 2018 (FranceAgriMer, 2018). Elle s'avère particulièrement intéressante pour être questionnée en termes de biodiversité à l'interface cueillette-culture. La biodiversité est comprise au sens de la définition proposée par la Convention sur la Diversité Biologique (ONU, 1992) c'est-à-dire « la variabilité des organismes vivants de toute origine [...] cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes ». Elle s'est progressivement élargie vers la biodiversité culturelle¹. En effet, dès 2002 l'UNESCO dans l'article 1^{er} de sa Déclaration Universelle pour la Diversité Culturelle (DUDC) affirme que « la diversité culturelle est pour le genre humain, aussi

¹ Pour plus de détail sur la construction de la notion à partir de l'analogie entre la biodiversité et la diversité culturelle voir Irit Sholomon-Kornblit, « Biodiversité et diversité culturelle : trajectoire d'une analogie (2001-2010) », *Argumentation et Analyse du Discours*.

nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant » (UNESCO, 2002, Article 1^{er}). Le terme de biodiversité culturelle apparaît officiellement en 2010 dans la Convention de la Biodiversité culturelle (UNESCO, 2010).

La filière PPAM illustre tous les aspects de la notion de biodiversité. A titre d'exemple, en France, 110 à 120 plantes sont recensées en culture et certaines coopératives de cueillette ont plus de 600 plantes en référence. Et la liste des espèces potentiellement cueillies et cultivées peut s'allonger selon les résultats des travaux des botanistes et des phyto-chimistes. En outre, la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales est une filière qui se définit par l'usage. Les parfums, les aromatiques, les médicinales ne sont que les avuls simplifiés d'une filière « inclassable » tant la diversité de plantes (espèces et chémotypes), de partie utilisée (racine, sommités fleuries, plantes entières) de transformations, sommaires (séchages) ou élaborées (CO₂ supercritique), propose des applications pour des secteurs multiples, de la chimie fine à l'alimentation. Elle illustre parfaitement une définition de la ressource en géographie comme étant le produit d'une interaction en vue d'un usage : « *Toute matière est évidemment caractérisée par des propriétés dont la mise en évidence dépendra du rapport que les hommes entretiendront avec elle* » (Raffestin, 1980). L'usage et le type de transformation pour l'usage sont le propre de la biodiversité culturelle car l'espèce biologique sort de son écosystème pour être contextualisée dans une sphère spatiale liée à la société.

L'essor de cette filière est aujourd'hui fortement lié à une demande croissante en produits « naturels », notamment en réaction à de nombreux scandales et questionnements dans le monde du médicament, de la cosmétique et de l'alimentation. Alors que cet essor commercial exerce une pression forte sur la ressource, comment préserver et gérer la biodiversité qui caractérise la filière ? Nous proposons d'abord de préciser en quoi la biodiversité est considérée ici comme une ressource et en quoi cela peut poser problème. Puis nous évoquerons à partir du témoignage d'Alban Saunier, producteur en Ardèche, différents modes de gestion de la biodiversité des PPAM, avant de conclure sur les acteurs mobilisés dans les processus en jeu au sein de cette filière, en nous limitant à la situation de la France métropolitaine².

En quoi la biodiversité est-elle une ressource pour la filière plante à parfum, aromatiques et médicinales ? et quels sont les problèmes ?

La diversité sauvage comme ressource de l'échelle locale à l'échelle mondiale

Historiquement, les plantes accompagnent l'homme depuis la préhistoire pour des usages très variés selon les sociétés entre « l'utilitaire et l'esthétique » (Lieutaghi, 1998) : médicinal, alimentaire, parfum, artisanat (textile, teinture), sacré³....

Avant d'aborder les logiques commerciales des filières, il est important de préciser que la biodiversité végétale des espèces à usages de PPAM est d'abord une ressource non marchande pour une large part de la population mondiale. Si on considère le caractère médicinal, selon l'OMS 80% de l'humanité se soigne encore avec des médecines traditionnelles basées à 85% sur la médecine à partir de plantes. Cela signifie qu'environ 3,5 à 4 milliards de personnes dans le monde dépendent des plantes comme sources de médicaments (Farnsworth, 1988). Cette médecine traditionnelle ne concerne pas que les pays avec de faibles équipements médicaux, mais aussi des pays développés comme la France, où de nombreux ouvrages de médication par les plantes connaissent un renouveau depuis les années 1970 (Mességué, 1972, Palaiseul, 1972, Lieutaghi, 1996, Thévenin et Achard, 2017...)

² Le marché des PPAM est mondialisé, du fait des propriétés particulières d'espèces endémiques à certaines régions dans le Monde répondant à des usages demandés par les consommateurs de tous les pays.

³ La bibliographie sur ces usages est extrêmement dense Voir par exemple dans la littérature française les ouvrages de Pierre Lieutaghi (1996, 1998, 2006...) de Raphaëlle Garreta (2007), Magali Amir (1998) ...

Au-delà de la diversité sauvage, la biodiversité est aussi une ressource marchande comme en témoigne à l'échelle mondiale l'ancienneté du commerce des épices⁴ et des parfums. En France, les cueillettes commerciales ont toujours existé déconstruisant le mythe de mondes ruraux autarciques. Comme le dit Martin de la Soudière : « En Margeride, peut-être plus qu'ailleurs, nos grands-mères ne savaient pas⁵, mais vendaient, déjà soumises au début du siècle à la loi de l'offre et de la demande et aux aléas des circuits commerciaux » (De La Soudière, 1982). En Provence, à la fin du XVIIe siècle sur la montagne de Lure, les ¾ de la population du village de Lardières vivaient du commerce des produits de l'herboristerie et de la droguerie (Royer, 1998). Nous verrons dans la partie suivante comment cette histoire commune des hommes et des plantes est une ressource pour l'ancrage de la filière aujourd'hui.

Cette interaction avec l'aval, parfois sur des longues distances, témoigne d'un processus de révélation de ressource (Landel et Sénil, 2009). Comme l'explique l'ouvrage sur « les marchés de la biodiversité », la demande de certaines plantes introduit ainsi « une requalification des ressources et de filières, de nouvelles attitudes et attentes de la part de ceux qui se pensent désormais comme offreurs et ont appris à considérer comme des marchandises potentielles des plantes ou des savoirs qu'ils ne se représentaient pas sous cet angle jusqu'alors » (Aubertin, 2013). C'était également le cas sur les plateaux du massif central au début du XXe siècle (De la Soudière, 1982).

Aujourd'hui, le « sourcing » de plantes des industriels de la filière couvre la planète entière, à la recherche de « nouveautés » pour séduire des consommateurs⁶. Certains auteurs évoquent même les « plantes tendances » (Grossrieder, 2010) suggérant l'effet de mode propre à la filière. Selon un expert de la filière, à l'échelle mondiale, plus de 35000 espèces sont utilisées dans des industries comme la pharmacie, la phytothérapie, l'herboristerie (Krausz, 2012).

Ainsi, le marché des plantes à parfum, aromatiques et médicinales est très instable ; de fait, la ressource peut devenir aléatoire pour les cueilleurs et la filière qui se met en place. A l'inverse lorsque le produit connaît le succès, la menace de sur-cueillette pèse sur la ressource. Car dès lors qu'une espèce sauvage représente un marché à fort potentiel, le prélèvement, y compris non autorisé, peut très rapidement dépasser la capacité de renouvellement de la ressource végétale, ce qui engendre à terme, parfois très court, l'extinction de l'espèce convoitée (Aubertin, 2013). C'est le cas par exemple pour l'harpagophytum pour lequel des mesures d'évaluation de la ressource dans l'aire de production (Namibie, Botswana, Afrique du Sud) ont été demandées par la CITES⁷ en 2004 (Décision 12-63 ;12-65) ou pour l'arnica dont la cueillette est désormais réglementée sur des sites très fréquentés (le massif vosgien en France).

Ceci va dans le sens de la nécessaire régulation du marché par des institutions pour préserver la diversité génétique⁸, et lutter contre la biopiraterie (Aubertin, 2013). Comme dans d'autres domaines c'est la conscience aiguë de risques de disparition qui joue un rôle important dans les mécanismes de protection et de conservation (Lepart et Marty, 2006).

La diversité des espèces sauvages à l'échelle planétaire constitue ainsi une ressource non marchande et marchande pour la filière PPAM qu'il est indispensable de protéger, tant pour le maintien de la biodiversité biologique que pour son rôle qu'elle joue dans les pratiques sociales et culturelles au sein des territoires d'espèces endémiques.

⁴ L'expression actuelle « payer en espèces » vient directement de celle de « payer en épices ».

⁵ Allusion à un ouvrage de soin par les plantes de Jean Palaiseul dont le titre est « Nos grands-mères savaient » (Palaiseul, 1972)

⁶ Dans un colloque de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales, un des transformateurs de l'aval avançait « le thym c'est formidable pour soigner, mais ça ne fait rêver personne » ; un responsable R&D de cosmétique avançait de son côté, « une gamme dure 3 ans ».

⁷ La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (en anglais Convention on International Trade of Endangered Species, CITES), aussi appelé Convention de Washington, est un accord intergouvernemental signé le 3 mars 1973 à Washington.

⁸ Dans cet ouvrage, le terme de ressource génétique est utilisé de manière extensive pour désigner « l'ensemble des ressources biologiques et savoirs associés » p.236

La diversité spécifique des cultures de PPAM

En France, les espèces mises en culture sont moins nombreuses que pour la cueillette. Elles restent néanmoins nombreuses. Les sources sur les espèces cultivées varient sur leur nombre (plus de 150⁹) (France-Agrimer, 2018). Le RGA 2010 (DISAR) en répertorie 110 ainsi qu'une rubrique « divers », pour les cultures d'espèces qui sont de l'ordre de quelques ares.

Toutefois 46% des surfaces sont occupées par les lavandes-lavandins (25000ha) et environ 14000 hectares par du pavot œillette sous contrat pour les laboratoires médicaux. Ce sont les aromatiques qui occupent ensuite les plus grandes surfaces (entre 100 et 3000 hectares) pour le romarin, le thym, le fenouil, le basilic, la coriandre... Pour les médicinales, hors pavot, ce sont de toutes petites surfaces cultivées en fonction de la demande du marché pour les annuelles. La camomille sauvage couvre environ 42 hectares, la jusquiame 13 ares. La diversité spécifique et intra spécifique (chénotypes) de cette filière est donc bien une réalité.

Cependant, il faut relativiser la diversité intra-spécifique, car pour les espèces les plus cultivées, la sélection des plantes a tendance à réduire la diversité variétale (et donc génétique). C'est le cas par exemple pour les lavandins, où un clone, le lavandin grosso, représente 86% des surfaces de lavandin. Dans ce cas, la biodiversité spécifique est faible. La filière est aujourd'hui confrontée à un problème majeur de dépérissement¹⁰. Et si le lavandin grosso, à la fois productif et assez résistant, continue sa domination, l'heure est à la diversification des lavandes (France-Agrimer, 2018). Nous verrons plus loin les processus qui ont mené à cette situation.

D'une manière générale, le marché, même s'il est avide de nouveautés, a tendance à sélectionner des plantes et donc à diminuer le nombre d'espèces. Le témoignage du directeur d'une entreprise de cosmétiques lié à une SICA de production résumait ainsi : « avec mon entreprise j'ai développé des variétés, et on a eu jusqu'à 300 variétés d'huiles essentielles. On avait aussi beaucoup de plantes. Les 2 coups de bambous ont été pour les plantes : sur 150 plantes sèches que l'on cueillait ou cultivait, sur 1/3 on perdait de l'argent, sur 1/3 on n'en gagnait pas et on en gagnait seulement sur 1/3. Et ça, c'est un peu violent parce que l'on avait énormément de plaisir à faire ça. On pouvait descendre à 50 et c'était le bout du monde ; sinon les 50 où l'on gagnait payaient juste pour celles où l'on ne gagnait rien. Donc à terme on disparaissait. Sur les huiles essentielles, je me suis rendu compte là aussi que 20 % des huiles essentielles faisaient 80 % du chiffre. Donc 80 % des variétés c'était un demi-musée. Or le stock est très lourd. Donc j'ai dû déchanter et me rendre compte que la diversité était un plaisir de collectionneur ».

A partir du témoignage d'Alban Saunier, agriculteur-cueilleur en Ardèche, nous allons discuter des moyens de gestion de la ressource biodiversité.

⁹ L'imprécision du nombre vient de la présence de cultures très confidentielles sur de petites surfaces répertoriées mais sous secret statistique.

¹⁰ Le dépérissement est une maladie qui touche les lavandes et lavandins depuis les années 80. Cette maladie est provoquée par un phytoplasme transmis par les piqûres de la cicadelle *Hyalosthes obsoletus*. Les symptômes sont le dessèchement et la mort du plant. Cela touche surtout les jeunes plants. <http://www.agriliens.fr/les-fiches-experiences/view/70-lutter-contre-le-deperissement-de-la-lavande>

Quels modes de gestion de la ressource biodiversité ?

Le témoignage d'Alban Saunier nous invite à analyser la gestion de la ressource biodiversité à l'échelle locale.

Encadré

Témoignage d'Alban Saunier, agriculteur-cueilleur (Ardèche)

La prise en compte de la biodiversité est une évidence pour un agriculteur-cueilleur en plantes médicinales.


Installé depuis 2013 sur la commune de Chazeaux en Ardèche, sur les terres de son grand-père qui étaient pour partie abandonnées, A. Saunier a fait le choix d'une double approche de culture et de cueillette. D'une part, les terres cultivables étaient très morcelées, avec peu de possibilité de mécanisation et d'irrigation. D'autre part, certaines parcelles familiales étant plantées en châtaignier et en olivier, il a fait le choix de garder ces cultures, donc de ne pas les dédier aux plantes médicinales. Enfin, la volonté de vendre en direct ses plantes médicinales l'a encouragé à développer une gamme plus importante que les seules espèces cultivées. Le choix des plantes médicinales s'est fait assez naturellement. Le territoire ardéchois étant riche de sa diversité écosystémique, du fait de la variété des milieux (diversité de sols, de climats, d'altitude...), la cueillette constitue une bonne complémentarité aux cultures. Pour les cultures, son travail a été d'adapter les espèces aux parcelles, et non l'inverse par des techniques culturales. Par exemple, dans des parcelles à sol un peu dégradé, exposé plein sud et sans arrosage, il y a planté du romarin et de l'immortelle, et il trouve que ses rendements et la qualité sont satisfaisants. A contrario, dans une parcelle située en clairière d'une forêt, il y a planté de l'hamamélis qui aime bien l'ombre. La mélisse est également une plante qui aime bien l'ombre, et il la plante en bordure de bois également. Cette utilisation des parcelles selon les besoins des plantes lui permet d'intervenir peu dans ses cultures, et il constate que moins il intervient, meilleure est la qualité finale.

Actuellement, il travaille ainsi avec 25 espèces cultivées et autant en cueillette. La diversité spécifique est donc dans son cas la base dans son système de production pensé en interaction avec l'écosystème naturel environnant. Les cultures sont certifiées en agriculture biologique, car produire des plantes médicinales avec des intrants de synthèse ne faisait pas sens pour lui. D'un côté, cela aurait été à l'encontre de la préservation de la biodiversité naturelle du territoire par une modification du milieu plus importante. De l'autre côté, commercialiser des plantes au service de la santé humaine lui paraissait incompatible avec l'utilisation de produits chimiques.

Mais il utilise également la biodiversité comme son réservoir génétique. Le renouvellement des cultures se fait à partir des graines récoltées sur place ou des boutures ou divisions de touffes à partir des plantes qui se comportent le mieux dans ses parcelles. Ce choix est pour lui un gage de résilience, en renforçant l'adaptation de ses cultures aux écosystèmes locaux.

Pour réussir dans ce métier, il considère important de bien connaître non seulement le fonctionnement des plantes dans leur environnement, mais également le lien entre le milieu dans lequel elles poussent et la qualité finale du produit médicinal. La formation d'herboristerie qu'il a suivie avant de s'installer a été cruciale pour cela, car elle lui a permis d'aborder les propriétés des plantes en prenant en compte l'ensemble de la vie d'une plante. Et son expérience de cueilleur est également riche d'enseignements, car elle le force à observer encore plus les plantes dans leur milieu que lorsqu'elles sont en culture. Et enfin, il conclut sur l'intérêt de la formation permanente au sein du réseau collectif de producteurs locaux, car le partage de problèmes et d'innovations est une source de progrès pour tous.

Exploitation agricole d'Alban Saulnier (Chazeaux – 07) – Fiche d'identité

Caractéristiques	Description
Statut juridique	Entreprise individuelle
SAU (dont % en propriété)	7 Ha dont 2.5ha en propriété
Main d'œuvre (dont ETP salariés et main d'œuvre familiale)	0 ETP salariés, <100h aide familiale
Chiffre d'affaire annuel	3 5000 €
Système de production	PPAM (culture, cueillette, transfo.), châtaignes, olives
Objectifs stratégiques pour l'exploitation	Avoir un mode de production pérenne, économe et autonome
Image illustrative	

Quelles pratiques lorsqu'il faut évoquer la biodiversité ?

Alban Saunier décrit ce qui caractérise son exploitation : un grand choix d'espèces cultivées, un équilibre culture-cueillette, un choix de plantes à cultiver en fonction des possibilités locales, et des caractéristiques de la parcelle (déclivité, ensoleillement, irrigation, sols) ; le tout en agriculture biologique. Le matériel végétal est issu du local, que ce soient des boutures ou des graines. Il prône aussi une « faible intervention » dans ses cultures.

Ses justifications et connaissances

Pour lui, le bio est une évidence pour les médicinales : commercialiser des plantes au service de la santé humaine lui paraissait incompatible avec l'utilisation de produits chimiques. Il souhaite « être au service de la santé humaine » en produisant de la « qualité ». Par ailleurs il choisit le bio, afin de « préserver la biodiversité naturelle » du territoire. Celle-ci est en effet au service de la « résilience du territoire » puisqu'il en utilise le matériel génétique. Tout ceci « fait sens » pour lui.

Pour arriver à cette gestion, il prône comme méthode l'observation : « bien connaître le fonctionnement des plantes dans leur environnement » et la connaissance du « lien entre le milieu et la qualité finale du produit médicinaux ». Enfin, ces connaissances s'acquièrent par « un réseau collectif de producteurs locaux » ainsi que par les écoles de formation en herboristerie, comme celle qu'a fait Alban à Lyon. Son approche est donc très empirique, car il n'utilise ni méthode de diagnostic pour qualifier la fertilité de son milieu, ni technique particulière pour favoriser un type de qualité de produit final selon des pratiques culturelles spécifiques. Mais il se fie au processus cumulatif des apprentissages par l'expérience, du partage entre pairs et des recommandations de spécialistes des usages des PPAM pour faire évoluer sa pratique agricole dans une recherche permanente de meilleur confort de ses cultures dans leur environnement, ce qui peut aussi passer par des pratiques comme la gestion de l'enherbement ou l'irrigation.

Une gestion de la biodiversité à des échelles différentes

Nous pouvons constater qu'Alban conçoit la gestion de la biodiversité à trois échelles. D'une part, la parcelle : il en analyse les caractéristiques et choisit des espèces et variétés correspondantes. Son but étant par la suite d'intervenir peu, la plante s'adapte à son environnement. D'autre part, l'exploitation agricole : 25 espèces de PPAM, des oliviers, des châtaigniers mais aussi des figuiers, des pommiers utilisés en fruitiers mais aussi en plantes médicinales. Il s'organise en fonction du calendrier de travail.

Enfin le territoire. En effet, Alban Saunier est aussi cueilleur. Il rajoute ainsi selon son catalogue en ligne¹¹ entre 20 et 30 plantes supplémentaires ; A noter que le territoire ardéchois est pour Alban riche de sa biodiversité botanique en raison de l'étagement de la végétation, de la mixité des climats et des sols mais aussi en raison de son histoire propre au sein de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales, l'Ardèche étant en effet un territoire de cueillette réputé et de commercialisation ancien (Duffaud-Prevost, 2019).

Le profil d'Alban Saunier propose ainsi des réflexions à approfondir concernant la gestion de la ressource biodiversité. En quoi son profil témoigne-t-il des producteurs cueilleurs de la filière ?

Cueillette et culture, quelle approche dans la gestion de la biodiversité au sein de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales ?

Les cueilleurs producteurs : vers une charte des bonnes pratiques

Une néo paysannerie attentive à la biodiversité

Le cas d'Alban Saunier est loin d'être une exception dans la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (Pinton, 2016). Il correspond à un mouvement important de retour à la terre entrepris dans les années 70 souvent en hors cadre familial et qui se poursuit¹². Un texte de synthèse (Pinton et al., 2015) décrit très bien ce modèle de néo paysannerie qualifié de proche de celui évoqué par Van de Ploeg (2009).

Ce profil correspond aux adhérents du syndicat SIMPLES¹³ créé en 1982, dans « l'esprit d'un mouvement de contestation et de résistance vis-à-vis des schémas de développement auxquels se réfèrent l'agriculture conventionnelle, le système de santé dominant et le monopole pharmaceutique ».

Il y a donc dans cette néo-paysannerie un souci de « retour à la nature », terme mal choisi puisqu'ils n'en sont pour la plupart pas originaires, qui se traduit par des choix de vie dans lesquels vie personnelle et vie professionnelle sont mêlés et relèvent des mêmes idéaux. Ceci s'inscrit à la suite des mouvements des néo-ruraux des années 70 qui déjà cherchaient des espaces « vierges ». C'était « la friche, le désert qui servait de support aux projets communautaires dans un espace non pollué par l'Etat et la société » (Hervieu et Leger, 1979).

Certains d'origine néerlandaise étaient influencés par un mouvement de contre-culture, les Provos. Un néo rural concerné précise « Cela voulait dire les provocateurs. Ils voulaient arrêter cette société débile de consommation, où il fallait consommer plus. Ils avaient tous un degré à l'université mais ils voulaient revenir à la terre » (Pas, 2005). Certains territoires, comme la Drôme ou l'Ardèche, sont des terres d'accueil pour ces néo-paysans attirés par des milieux naturels peu urbanisés. Il y a derrière ces choix une conception de la qualité de vie, des lieux, des expériences de vie qui s'incorporent dans les produits qu'ils vont fabriquer (Pine et Gilmore, 1999). Le slogan du syndicat d'aménagement du Diois dans les années 80 le résumait ainsi « arrière-pays productiviste avant pays de la qualité... ».

¹¹ <https://www.lartdeschamps.fr/>

¹² Voir de nombreux autres portraits de producteurs dans <http://www.memoire-ardeche.com/cahiers/144.htm>

¹³ Syndicat professionnel de productrices et de producteurs de plantes aromatiques et médicinales ; <https://www.syndicat-simples.org/>

Pour valider ces qualités extrinsèques, les producteurs mettent en avant le suivi de cahier des charges exigeant en ce qui concerne la gestion de la ressource biodiversité de façon plus ou moins explicite.

Des cahiers des charges comme outils de gestion de la cueillette

Les cueilleurs-producteurs qui s'installent vont suivre des cahiers des charges, datant des années 70-80 en accord avec leurs choix de vie et d'activité. Ainsi, les cahiers des charges du syndicat SIMPLES insiste sur « la protection de l'environnement, la préservation des ressources floristiques, la qualité des productions et le respect des consommateurs ».

D'autres cahiers des charges sont plus explicites comme celui de Nature & Progrès¹⁴ qui précise « les qualités des plantes dépendent étroitement des qualités du milieu », « Les plantes doivent être choisies dans leur aire de croissance spontanée, au plus près de leurs conditions de croissance naturelles ». Les plantes venant des massifs montagneux bénéficient de la qualité des milieux où ils sont produits.

Une charte des bonnes pratiques de cueillette

En ce qui concerne spécifiquement la cueillette, l'association française des professionnels de la cueillette des plantes sauvages (AFC) a été créée en 2011, avec pour ambition de créer une Charte nationale et un guide de bonnes pratiques.¹⁵ directement axée sur la gestion de la biodiversité.

Il s'agit de répondre à « un contexte général de tensions entre l'accroissement de la demande en plantes sauvages, l'érosion de la biodiversité, l'évolution de la réglementation », et le développement de « certaines pratiques de collecte qui ne respectent ni les Hommes, ni la profession, et mettent en péril certaines ressources déjà menacées ». Les mesures prises ont des aspects sociaux, en pratiquant « une cueillette à dimension humaine en privilégiant l'échange, le partage et le respect des différents savoirs et diverses pratiques » et surtout veulent « mettre en place et favoriser des filières éthiques et responsables ».

Parmi les engagements de la charte nous trouvons : des limitations de quantité « à des seuils raisonnables, des techniques de prélèvement rigoureuses, des fréquences de récolte adéquates » (Article 1.1).

Ce travail d'harmonisation des pratiques a été pris en charge par des cueilleurs militants appartenant notamment au syndicat SIMPLES, dans le cadre d'un projet de recherche-action FloreS (2014-2018)¹⁶ financé par la Fondation d'entreprise Hermès, porté par l'Université de Lausanne et mis en œuvre avec la collaboration de l'AFC, d'AgroParisTech, et du Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées. Certaines activités comme l'élaboration du Guide de bonnes pratiques ont également reçu le soutien du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et de FranceAgriMer.

Par ailleurs, l'AFC mène des actions de sensibilisation à l'usages des plantes sauvages et aux cueillettes responsables, en Relation avec le bureau « Faune-Flore » du Ministère en charge de l'environnement.

Ces cahiers des charges et ces chartes soulignent des engagements collectifs, mais certains, à l'image d'Alban, se contentent de cahiers des charges plus classiques de l'agriculture biologique.

De la cueillette à la culture comme gestion de la biodiversité

Il existe depuis les origines de l'agriculture la mise en culture de plantes initialement cueillies, mais aussi la complémentarité cueillette-culture (comme c'est le cas d'Alban Saunier) ou l'alternance cueillette-culture. Ces trois situations permettent d'éclairer la gestion de la biodiversité à l'interface cueillette-culture.

¹⁴ Nature et Progrès créée en 1964 est un acteur historique de la promotion du développement de l'agrobiologie et de la biodynamie en France et en Belgique.

¹⁵ <http://www.cueillettes-pro.org/La-Charte-de-l-AFC.html>

¹⁶ <http://www.cueillettes-pro.org/Le-projet-FloreS.html>

Pourquoi cultiver des plantes à parfum, aromatiques et médicinales ?

Il s'agit au départ de cultiver des plantes hors de leur milieu sauvage pour tenter de les acclimater via des graines ou des boutures rapportées de voyages. C'est d'abord un plaisir de collectionneur, un désir de connaissances, mais aussi la volonté de s'émanciper des lieux de collecte et limiter les importations¹⁷.

L'histoire de la filière regorge d'histoire de graines ou de boutures cachées dans des poches de visiteurs et qui une fois acclimatées deviendront des plantes considérées comme locales¹⁸ (Baranger *et al.*, 2011). C'est le cas aussi des collections personnelles ou faites pour les jardins des simples des monastères dans le but d'améliorer la connaissance des plantes. Ainsi, la lavande est cultivée depuis fort longtemps en Angleterre. Brigitte Naviner cite par exemple la présence de la lavande à l'abbaye de Merton en 1301 (Naviner, 2002). S'agissant de produits de luxe, les tentatives d'acclimatation ont été nombreuses, à l'image de l'Égypte qui offre un des exemples les plus anciens. Les Égyptiens avaient tenté d'acclimater des arbres chez eux comme l'âni et autres arbres à encens (*Boswellia* ou commiphora/la myrrhe), dont la résine était très utilisée. L'expédition partait du pays de Pount que les historiens actuels situent dans le sud de la péninsule arabique (De Feydeau, 2011). Lorsque l'on sait que ces arbres furent transportés chacun par six hommes dans des paniers avec leurs racines dans leur terre natale, sur 1500 kms, on peut mesurer l'importance de l'expédition. L'analyse des fosses à plantation du jardin qui reçut les arbres ont révélé aux archéologues que les arbres n'avaient pu s'acclimater (De Feydeau, 2011).

La biodiversité cultivée est donc une biodiversité en mouvement non seulement dans le temps mais aussi dans l'espace.

Mais c'est surtout la volonté d'augmenter les rendements et de mécaniser les récoltes qui prévaut dans la mise en culture. L'histoire de la mise en culture de la lavande montre comment d'une plante de cueillette, elle est devenue une culture avec des conséquences sur la biodiversité.

Les lavanderaies sauvages (baïassières) sont dues à la présence intensive des moutons et au déboisement qui ont permis une inversion de flore profitable à la plante qui a besoin de lumière. Elle est donc, non seulement spécifique d'un lieu, mais également d'une époque et d'une appropriation particulière de cet espace par les hommes qui y vivent. La cueillette peut fournir des gros volumes ; selon un technicien de la filière « Avant la mécanisation de la lavande, on produisait 100 tonnes par an d'huiles essentielles de fine¹⁹ sur l'aire sauvage du Sud-Est et que de cueillette. Aujourd'hui tout confondu, on fait les deux tiers de ce qui se faisait à l'époque c'est à dire 60 tonnes ! ». Le passage à la mise en culture ne s'inscrit pas au départ dans une volonté de protéger les lavanderaies sauvages mais dans un souci de fournir une ressource accessible à des populations de territoires en voie de dépeuplement. C'est le cas des promoteurs de la lavande pour Le Diois et des Baronnies (Duffaud-Prévost, 2016b) mais cela se retrouve pour l'ensemble de la filière car les plantes à parfum, aromatiques et médicinales sont vues depuis le début du XXe siècle comme des cultures aptes à valoriser des terres incultes (Rolet et Bouret, 1928), idéales pour la diversification agricole (Dromarom, 1982) (Roubaud, 1989) et sont donc conçues comme des outils de développement local jusqu'à aujourd'hui où s'affiche plus directement l'idée de la biodiversité comme ressource (Bagarri, 2014).

Concernant la lavande, le passage à la culture a contribué à une diminution de la biodiversité intra spécifique et culturelle. Au départ, les lavanderaies sauvages, les baïassières, ont été entretenues, puis ont connu un début de mécanisation. Ensuite des boutures ont été prélevées et replantées pour faire des lavanderaies²⁰. Ont été sélectionnées des lavandes reproduites par bouturages mais surtout des lavandins (hybrides de lavande fine et de lavande aspic). Progressivement le lavandin,

¹⁷ Dès 1918, le comité français des plantes médicinales soutient la mise en culture dans ce but (Rolet et Bouret, 1928)

¹⁸ Lors d'un voyage, Aimé Jean Godillon, herboriste à Paris, aurait repéré la Rose de provins et la camomille en Allemagne. Il se dit que cela devait bien pousser en Maine et Loire d'où il était originaire. Il fit des essais « heureux » (Baranger *et al.*, 2011)p 17.

¹⁹ Lavande fine sauvage

²⁰ Il est très variable selon les zones. En Diois, en 1960 la cueillette domine, ailleurs c'est la culture qui a pris le pas sur la cueillette.

très productif a dominé le marché jusqu'à aujourd'hui, assurant à la France une domination mondiale. On est donc passé d'une ressource très spécifique (en approche territoriale, une espèce fortement ancrée dans des milieux caractéristiques, la montagne des arrière pays méditerranéens) à une ressource générique diffusable jusqu'en plaine, via des clones. Le lavandin, poussant à des altitudes plus basses, a supplanté la lavande sur le marché. Avec la mise en culture, il y a eu déplacement géographique de la ressource et quasi disparition de la lavande comme ressource économique pour les zones montagneuses et aussi comme culture locale, car elle donnait lieu à des savoir-faire, des fêtes, des retrouvailles familiales au moment du ramassage. Cet éloignement de l'écosystème d'origine est aussi pour certains experts une explication à la maladie du dépérissement qui affecte sérieusement la filière aujourd'hui et le rend vulnérable. En effet, la culture du lavandin se caractérise par une monoculture sur de grandes parcelles comme en témoignent celles, emblématiques, installées sur le plateau de Valensole (90% de lavandin grosso) ou de Sault. Il n'y a plus dans ce cas de principe de gestion de la biodiversité. L'intensification de la culture s'est en effet accompagnée d'une diminution des rotations et de la disparition des moutons (Tabouret-Herriot, 2015). Ainsi, un technicien de la filière explique « Au départ les baïassières étaient entretenues par les moutons... les moutons se soignent à un moment donné... les bêtes connaissent les plantes. Ça ne nuit pas aux plantations, ça repousse. Mais c'est sûr que c'est tout un savoir-faire que de garder les moutons dans une lavanderaie. Je suis persuadé que ce qui manque à la lavande aujourd'hui c'est le mouton qui aussi fertilisait et tenait propre (...); le pire c'est qu'aujourd'hui le milieu se referme. Toutes les aires où il y a des bergers il y a des lavandes magnifiques (...) ».

Dans cette évolution de gestion de la biodiversité en culture, il faut faire une exception pour les lavandes de population²¹, dont une partie est valorisée depuis 1981 pour son huile essentielle dans une AOP²² « Huile essentielle de lavande Fine de haute Provence ».

Mais s'affirme également l'idée qu'il faille cultiver des plantes à parfum, aromatiques et médicinales en raison d'un épuisement de la biodiversité et donc pour la protéger.

Le passage à la culture comme mode de gestion de la biodiversité

En 1982 paraît une étude d'analyse micro-économique de la production de plantes aromatiques et médicinales en zone de montagne sèche (Touzan et Bousigon, 1982) qui conjugue les deux approches, développement local et protection de la biodiversité. Dans la préface, sont récapitulées les motivations de la démarche. Dès novembre 1979 était lancée l'étude du projet de biosphère²³ du Mont Ventoux²⁴. Le constat des botanistes avançait l'épuisement des plantes aromatiques et médicinales de ce secteur géographique; il convenait « de toute urgence de réduire les prélèvements de plantes dans la région du Mont Ventoux, tant la pression sur le milieu naturel par les ramasseurs était très dommageable » et pouvait aboutir à des « situations si dégradées qu'elles pouvaient devenir irréversibles ». Sans attendre les résultats pour la mise en place d'une réserve officielle, le comité français du programme Man And Biosphère (MAB) de l'Unesco, l'office pour l'information éco-entomologique (OPIE) et l'INRA avaient entrepris un programme d'étude pluridisciplinaire sur les plantes médicinales françaises de moyenne montagne. La préface de cette étude montre la volonté d'agir plus vite que le processus institutionnel, d'encourager la culture avec comme idées « plutôt produire qu'interdire, plutôt dissuader de détruire la flore naturelle en encourageant la production de plantes qu'en s'engageant dans une vaine répression » (Préface de Charles Touzan). Le projet consistait à permettre le maintien des exploitations familiales du secteur en développant la culture de plantes à parfum, aromatiques et médicinales et de faire une étude de la filière afin de situer les plantes les plus à même de réduire les importations (80-90% des plantes aromatiques consommées alors en France). Nous constatons donc ici l'enchevêtrement des

²¹ Chaque pied est différent génétiquement de son voisin

²² <https://www.lavande-aop.fr/index.php/lavande/production>

²³ L'Unesco avait alors développé un programme international M.A.B (Man and Biosphère), à partir des années 70.

²⁴ Elle verra le jour en 1990 (REYNA, Ken. « La réserve de biosphère du mont Ventoux. » Forêt méditerranéenne, 2007)

échelles et des enjeux : protection de la biodiversité locale, développement économique local et marché international.

Nous retrouvons toujours ces mêmes enjeux au sein des structures de collecte de plantes à parfum, aromatiques et médicinales, en particulier celles du massif central²⁵. Toutes ont des plantes en culture. Les informations relevées sur leurs sites internet évoquent, au-delà de cultiver pour élargir les gammes de plantes (comme dans le témoignage d'Alban Saunier), un lien fort avec le respect de la biodiversité : « dans le but de sauvegarder la flore sauvage » (un producteur d'Ollargues) ; pour la Sicarappam « le souci de préserver la biodiversité » (arnica, gentiane, épilobe à petites fleurs, onopordon) et parfois la plantation de plantes « très protégées sur demande de laboratoires, comme la pivoine ».

Comme Alban Saunier, l'observation de la plante dans son milieu naturel est une des conditions de la réussite et nous la retrouvons dans les cahiers des charges des Simples, ou de Nature et Progrès. Il faut s'approcher le plus possible des conditions naturelles. Ceci est aussi le cas aussi pour le matériel végétal, les graines et boutures, qui sont de préférence choisis localement.

En termes de culture, le cahier des charges français pour la marque DEMETER²⁶ (marque de certification internationale en biodynamie) est le plus explicite en termes de gestion de la biodiversité. Il propose un chapitre sur la gestion de la biodiversité dans le domaine de la culture des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (p 59-60) et il se positionne à l'échelle de l'exploitation. A titre d'exemple, voici quelques exigences de l'article 5.1.8.3 Biodiversité : « Le domaine doit montrer un engagement dans le maintien de la biodiversité agricole. Si la surface de biodiversité sur le domaine et sur les terrains directement adjacents n'atteint pas 10% de la surface totale du domaine, un plan de biodiversité détaillant la manière d'atteindre cet objectif, avec un calendrier précis, doit être approuvé par Demeter France. Ce plan peut inclure d'autres éléments culturels tels que la conservation d'espèces de plantes et d'animaux rares ou menacées, le fait de favoriser la présence d'oiseaux ou d'insectes en leur fournissant des habitats, l'utilisation de la sélection biodynamique végétale et animale, etc. Il détaille les zones considérées comme « réserves de biodiversité » par exemple : champs légèrement pâturés, permettant à la végétation de fleurir et de monter en graines, agroforesterie (champs plantés d'arbres), forêt non exploitée etc. ». On voit ici un élargissement des préoccupations sur la biodiversité puisque flore et faune sont prises en compte dans la gestion.

Ainsi le passage à la culture peut apparaître selon les circonstances comme : (i) une alternative et/ou un complément à la cueillette en cas de plantes menacées, (ii) une solution pour cultiver des plantes non disponibles en cueillette en France (échinacées, pavot œillette...), ou (iii) une innovation pour rationaliser la production.

A l'inverse, la cueillette reste parfois plus adaptée à un marché labile dans la mesure où il n'y a pas d'investissement agricole en amont et pour des plantes difficiles à cultiver, dont la domestication nécessite un processus long et complexe à la fois pour maîtriser la multiplication végétative ou sexuée, et les conditions d'adaptation à son habitat naturel pour définir les pratiques culturelles.

Nous voyons donc qu'au sein de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales existe une prise de conscience autour de la gestion de la biodiversité, même dans le cas des cultures industrielles. Cette prise de conscience est pour une part liée à la multiplicité des acteurs de la filière PPAM.

²⁵<https://www.biotopedesmontagnes.fr/preserver-l-environnement/>, <http://www.sicarappam.com/notre-travail/recherche-et-developpement/> <http://www.viva-plantes.com/index.htm> (+ entretiens)

²⁶ <https://www.demeter.fr/professionnels/cahiers-des-charges/>

Les acteurs de la biodiversité dans la filière PPAM

Nous venons d'évoquer les modes de gestion de la ressource biodiversité en centrant l'étude sur les cueilleurs et producteurs de plantes à parfum, aromatiques et médicinales. Toutefois le processus de gestion de la biodiversité va bien au-delà, du fait de la multiplicité des acteurs dans la filière.

Les consommateurs de plus en plus exigeants dans la gestion de la biodiversité

Dans une filière pilotée par l'aval, le rôle du consommateur est très important comme l'a montré le basculement vers la cosmétique bio au milieu des années 2000. C'était en réaction à une médiatisation révélant des substances douteuses dans les produits (Duffaud-Prévoist, 2016a). La demande des consommateurs a ainsi progressivement évolué sur un axe de valeurs : techniques (des produits sûrs), authentiques (ancrés dans un terroir), et éthiques (production en agriculture biologique, entreprises produisant leur énergie, autoconstruction, soutien à un agriculture paysanne, contrats biosolidaires) (Duffaud-Prévoist, 2015). Les alertes actuelles sur l'effondrement de la biodiversité médiatisée par la presse²⁷ semblent modifier la demande. Les entreprises que nous avons étudiées jusqu'en 2015²⁸ ont depuis renforcé leur discours sur la qualité des milieux incorporée désormais dans la qualité des produits. Ils contractualisent avec des producteurs ou cueilleurs qui suivent des cahiers des charges comme évoqué plus haut.

Certains acheteurs élaborent leurs propres grilles de gestion de la biodiversité, comme l'herboriste suisse C. Perret-Gentil qui se fournit de façon importante en Ardèche chez de petits producteurs. Il a théorisé une qualité des milieux à partir de la présence des oiseaux sur les sites de culture des plantes. Voici ses exigences en tant qu'acheteur : « Nous avons bien vite remarqué que les espèces d'oiseaux menacées de disparition trouvaient refuge dans nos sites de production. L'avifaune s'y diversifiait même davantage, année après année. Cela nous a conduit à considérer l'oiseau comme bio-indicateur pour nos sites. Nous avons développé à l'intention de nos producteurs une clef de lecture du paysage qui leur permet de contrôler eux-mêmes les répercussions de leur travail et de leur présence sur leur environnement²⁹ ».

Ceci rejoint les exigences propres de cette néo-paysannerie décrite plus haut et illustrée par Alban Saunier, pour lequel l'observation des plantes en culture et de leur environnement reste la méthode principale pour faire évoluer ses pratiques, et l'intégration de ses cultures dans l'écosystème naturel le principe de base de gestion de son système de culture. Celui-ci rajoute en outre, comme acteur, la force du réseau local des producteurs et en amont ses connaissances acquises dans sa formation autour des plantes médicinales. Nous pourrions rajouter la force des héritages culturels autour des plantes dans certains lieux qui permettent l'ancrage des pratiques (Duffaud-Prévoist, 2015).

La contrainte du renouvellement de la ressource mobilisatrice d'une pluralité d'acteurs sur les territoires

Le cas de l'Arnica et de la gestion de cette ressource révèle une grande densité d'acteurs au service de la gestion de la biodiversité.

Arnica montana est classée LC (Préoccupation mineure) dans la liste rouge européenne depuis 2012 et dans la liste rouge mondiale de l'UICN depuis 2013. Face à cette situation, la plante est protégée dans de nombreux pays : Belgique, Allemagne, Luxembourg, Italie, Pologne, Monténégro et régionalement en Suisse (Emeriau, 2016). Cependant, deux pays cueillent encore de l'arnica

²⁷ https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/09/03/le-plus-grand-defi-de-l-histoire-de-l-humanite-l-appel-de-200-personnalites-pour-sauver-la-planete_5349380_3232.html
<https://www.lefigaro.fr/sciences/2018/05/25/01008-20180525ARTFIG00049-l-appel-d-hubert-reeves-pour-sauver-la-biodiversite.php>

²⁸ <http://www.herbarom-laboratoire.com/drome/>, <https://www.sanoflore.fr/article/Notre-histoire/a659.aspx>
https://www.youtube.com/watch?v=aR8vDXD6sBc&feature=emb_rel_pause

²⁹ <https://altair-plantes.pagesperso-orange.fr/oiseaux/oiseaux.htm>

sauvage en quantité importante pour alimenter le marché national et international : la France et la Roumanie. Mais l'offre a du mal à couvrir la demande. La production française est estimée à 20 tonnes, et la production européenne à environ 50 tonnes (Pasquier et Godin, 2014). En France, une dizaine de tonnes d'arnica sont cueillies dans les Vosges chaque année, principalement pour les laboratoires homéopathiques. L'arnica en France est sur la liste des espèces pouvant faire partie d'une réglementation préfectorale. Ainsi, L'arnica est protégée dans les régions de plaine où la plante est présente (Centre, Bourgogne, Aquitaine) et protégeable partout ailleurs par d'éventuels arrêtés préfectoraux effectifs dans les départements du 04, 05, 08, 18, 38, 42, 45, 46 et 70. En effet, la demande de cette plante sur le marché ne cesse de croître et il existe un risque de sur-cueillette. Le risque de sur-cueillette pour une espèce est fort si trois conditions sont réunies : une zone restreinte, une fenêtre de temps courte et si la plante est susceptible d'être cueillie par plusieurs cueilleurs différents (Muraz, 2018). Or les zones de cueillettes facilement accessibles de l'arnica sont assez réduites, et la cueillette se fait sur un temps court. Un cueilleur professionnel précise d'autres menaces : « Les mammifères sauvages sont en surnombre, les sangliers labourent des placettes d'arnica, et les chevreuils consomment les fleurs d'arnica. Les brebis surpâtent en période de sécheresse et leur façon de manger « arrache la plante ». Les vaches sont aussi parfois en surnombre à l'intérieur des enclos. Toutefois les bovins ne semblent pas une menace forte car il semblerait que les bouses soient un lieu idéal de germination des graines ; enfin, les épandages d'engrais azotés dans les prairies semblent fatals à l'arnica. L'hypothèse serait que l'épandage d'engrais, en faisant monter précocement les herbes, étoufferaient les rosettes de l'arnica. Ainsi, dans ce type de prairies, l'arnica a disparu au cours des 50 dernières années, en laissant seulement des plantes sur les parties supérieures des prairies en pente, en lisère de la forêt de hêtres ou de sapin ». (Deschandol, 2018). En complément, une étude agro-environnementale effectuée par le Laboratoire de Phytoécologie de l'Université de Metz pendant 3 années consécutives sur le site du Markstein, co-financée par Weleda et le Parc Naturel régional des Ballons des Vosges, a démontré qu'une intervention humaine était bénéfique et nécessaire à la survie de l'arnica. Sans cela, la plante est menacée par l'envahissement par des espèces arbustives (bruyères, myrtilliers), la forêt se reformant naturellement. Ainsi, quand il faut gérer la ressource arnica, tous ces paramètres sont à prendre en compte.

Des démarches de mise en culture et de gestion de la cueillette ont été entreprises sur les sites les plus menacés. Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges et le Conseil départemental des Vosges ont rédigé dans le cadre de Natura 2000 une convention³⁰ avec l'ensemble des partenaires liés à l'Arnica. Cette convention, signée le 22 juin 2007, engage chacun dans le respect d'un certain nombre de principes : modes de gestion agricole favorables à la préservation de l'espèce, règles de cueillette, gestion du domaine skiable etc. Cette convention a été renouvelée en 2016. Cette convention fait intervenir le PNR, des cueilleurs et les représentants des laboratoires, notamment Weleda. La cueillette est règlementée (nombre de cueilleurs, volumes, moment de la cueillette...). Des normes sont aussi définies en direction des agriculteurs (interdiction des amendements chimiques, chaulage...). Les laboratoires doivent faire des demandes d'autorisation de récolte auprès des communes. Les directives de la convention sont suivies par les brigades vertes de l'ONF et de l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage)³¹. Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges est le médiateur pour tous les acteurs du site.

Dans le cadre de la gestion de la ressource arnica, nous pouvons donc mesurer l'importance des acteurs qui sont parties prenantes à différentes échelles :

- La CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction), accord gouvernemental ;

³⁰ <https://www.parc-ballons-vosges.fr/agir/les-actions/convention-arnica/>

³¹ Regroupés aujourd'hui dans l'Office français de la biodiversité

- Les ONG de rang international comme L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) qui établit des statuts de conservation et des listes de plantes selon leur statut, mais aussi le WWF ;
- Les opérateurs de l'Etat comme l'Office français de la biodiversité ;
- Les PNR, les collectivités territoriales ;
- Mais aussi, les agriculteurs et les cueilleurs.

En parallèle à cette gestion concertée de la ressource, des essais de culture d'arnica ont eu lieu (Gourlin et al., 2019). La démarche est longue. En effet, le passage à la mise en culture demande une forte recherche et parfois de longs tâtonnements pour arriver à des productions de qualité. On sait par exemple que les plantations d'arnica montana ne donnent pas des rendements stables lorsqu'il est mis en culture (Cassells et al., 1999). Entrent en jeu dans ce type d'essai les conservatoires de la filière (comme le Conservatoire National des plantes à parfum, médicinales, aromatiques et industrielles (CNPMAI)), les instituts techniques (ITEPMAI), le Comité des plantes aromatiques et médicinales (CPPARM), des structures de collecte (SICARAPPAM), la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes et un lycée horticole Terre d'horizon (EPLEFPA de Romans - 26). En dehors de ces essais, d'autres structures de collecte d'arnica, ou des territoires de cueillette de l'arnica comme l'Ardèche, expérimentent avec leurs propres cueilleurs producteurs (Boulon-Chanut, 2019).

Nous pouvons donc conclure qu'une multiplicité d'acteurs se préoccupent de la gestion de la biodiversité sauvage et cultivée, bien au-delà de la filière, qui s'adapte en permanence aux nouvelles exigences des consommateurs ou des réglementations environnementales.

Conclusion

Le témoignage d'Alban Saunier nous invitait à questionner la gestion de la ressource biodiversité dans la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

Cela nous a amené à interroger les modes de gestion, à la fois dans le temps et dans l'espace, et à différentes échelles. L'exemple de cette filière, certes trop particulière pour une extrapolation de son approche de gestion de la biodiversité dans les autres filières agricoles, n'en reste pas moins emblématique, parce qu'elle permet d'appréhender toute la complexité des relations, d'une part entre les ressources naturelles d'un territoire et leur valorisation par différents modes de gestion, de la cueillette à la culture, et d'autre part entre la dynamique d'évolution des ressources d'un territoire local et celle des demandes du marché, du local au global.

S'il ne fallait retenir que deux idées de ce témoignage, la première serait l'importance qu'il faut attacher à la préservation de la biodiversité, que ce soit dans l'équilibre entre conservation et exploitation dans le cas de la cueillette, ou dans le maintien de la diversité génétique sauvage pour permettre les évolutions de sélection des plantes cultivées en cas de besoin ; et la seconde serait que les pratiques agricoles peuvent se concilier avec la gestion de la biodiversité : d'un côté, les possibilités d'associer des pratiques de cueillette et des pratiques de culture permettent d'élargir la gamme et le volume de productions en réduisant la pression sur les écosystèmes ; de l'autre côté, l'évolution induite de l'écosystème cultivé modifie certes les équilibres, mais sans pour autant appauvrir l'écosystème d'origine, sous réserve que le système de culture ait l'objectif affirmé de préserver voire d'enrichir la biodiversité.

Références

- Aubertin, C. (2013). *Les marchés de la biodiversité*. IRD éditions.
- Bagarri, O. (2014). La biodiversité locale comme potentiel de valorisation économique et sociale des espaces naturels méditerranéens-L'expérience du projet MEDISS. *Forêt méditerranéenne*, 309-216.
- Baranger, C., Baranger, G., Gallotte, P. et Gicquiaud, P. (2011). *La camomille et autres plantes médicinales dans la région de Chemillé : 150 ans d'histoire* (Editions Herault).
- Bouguet, G. (2009). Le thym du bassin de Saint-Martin-de-Londres : une diversité de chémotypes à préserver et valoriser. *Mémoire de Master*, 1, 54 p.
- Boulon-Chanut, I. (2019). L'arnica, de la cueillette à la culture., 77-79.
- Cassells, A. C., Walsh, C., Belin, M., Cambornac, M., Robin, J. R. et Lubrano, C. (1999). Establishment of a plantation from micropropagated *Arnica chamissonis* a pharmaceutical substitute for the endangered *A. montana*. *Plant cell, tissue and organ culture*, 56(2), 139-144.
- De Feydeau, E. (2011). *Les parfums, histoire, anthologie, dictionnaire*. Robert Laffont.
- Deschandol, H. (2018). Plaidoyer pour la cueillette de l'arnica, 4p.
- De La Soudière, M. (1982). « Saisons » à vendre," Saisons" à consommer : Récits actuels des cueillettes de jadis en Margeride. *Etudes rurales*, 175-187.
- Dromarom. (1982). Etats généraux du développement agricole : Syndicat des producteurs de plantes aromatiques et médicinales de la Drôme, 8p.
- Duffaud-Prévoist, M.-L. (2015). *L'ancrage territorial par une géographie multilocale : le cas des entreprises de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales dans la vallée de la Drôme*. Université Paul Valéry, Montpellier 3.
- Duffaud-Prévoist, M.-L. (2016a). Construire un ancrage territorial : le cas des entreprises de produits cosmétiques et de phytothérapie dans la vallée de la Drôme. *Pour*, (1), 149-157.
- Duffaud-Prévoist, M.-L. (2016b). La " révolution de la lavande " dans les montagnes drômoises : l'exemple du Diois. *Etudes drômoises*.
- Duffaud-Prevost, M.-L. (2019). La construction d'une filière localisée de plantes à parfum, aromatiques et médicinales : le cas de l'Ardèche., *Mémoire d'Ardèche et temps présent*, (144), 49-57.
- Emeriau, T. (2016). *Etude des populations d'Arnica montana en région Centre-Val de Loire*. L'Université Catholique de l'Ouest et la DREAL Centre-Val de Loire.
- Farnsworth, N. R. (1988). Screening plants for new medicines. *Biodiversity*, 15(3), 81-99.
- France-Agrimer. (2018). Filière plantes à parfum, aromatiques et médicinales 2016. *Données et Bilans de France Agrimer*, 110 p.
- Gourlin, L., Bellenot, D., Pasquier, B., Flahaut, S., Gallotte, P., Allec, P., Danelon, P., Baconnier, C., Leduc, B. et Jour'd'hui, H. (2019). *Arnica montana : évaluation des ressources génétiques françaises en vue du développement de la culture en plaine et en montagne*.
- Grossrieder, D. (2010). *Les plantes tendances : l'acérola, la maca et le rhodiola*. Université de Franche-Comté. Faculté de médecine et de pharmacie.
- Hervieu, B. et Leger, D. (1979). *Le retour à la nature « Au fond de la forêt... l'Etat »* (L'Aube Poche essai). Seuil.
- Krausz, M. (2012). *Panorama de la filière ppam et ppam bio, état des lieux des marchés*. PPAM, Une filière d'avenir (p. 31p).

- Landel P.-A., Senil N. (2009). Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement *Développement durable et territoires* Dossier 12: Identités, patrimoines collectifs et développement soutenable, :15 p.
- Larrère, G. R. et de La Soudière, M. (1985). *Cueillir la montagne: plantes, fleurs, champignons en Gévaudan, Auvergne et Limousin*. la Manufacture
- Lepart, J. et Marty, P. (2006). Des réserves de nature aux territoires de la biodiversité L'exemple de la France. *Annales de géographie*, n° 651(5), 485-507.
- Muraz M., (2018). *La cueillette commerciale de plantes sauvages sur les Monts d'Ardèche*. Mémoire d'ingénieur agronome, Montpellier SupAgro/ Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, 79 p.
- Organisation des Nations Unies (éd.). 1992. *Convention sur la diversité biologique* [En ligne], <https://www.cbd.int/doc/legal/cbd-fr.pdf>, consulté le 20 mars 2016
- Palaiseul, J. (1972). *Nos grands-mères savaient*. Paris, R. Laffont (Le livre de poche).
- Pas, N. (2005). Images d'une révolte ludique. Le mouvement néerlandais Provo en France dans les années soixante. *Revue historique*, (2), 343-373.
- Pasquier, B. et Godin, M. (2014). L'arnica des montagnes, entre culture et cueillette. *Jardin de France*, (630), 19-21.
- Pine, B. J. et Gilmore, J. H. (1999). *The experience economy: Work is théâtre & every business a stage*. Harvard business school press.
- Pinton, F. (2016). *Etat des lieux et perspectives des débouchés des petits producteurs de plantes à parfum aromatiques et médicinales*. Ecole des Ponts Paristech-France Agrimer.
- Pinton, F., Julliard, C. et Lescure, J.-P. (2015). Le producteur-cueilleur, un acteur de l'interstice ? *Anthropology of food*, (S11).
- Ploeg, J. D. van der. (2009). *The New Peasantries: Struggles for Autonomy and Sustainability in an Era of Empire and Globalization*. Routledge.
- PNUD. *Convention sur la diversité biologique* (1992).
- Rolet, A. et Bouret, D. (1928). *Plantes médicinales, culture et cueillette des plantes sauvages* (2^e éd.). Librairie Baillière & fils.
- Roubaud, C. (1989). *Entreprendre dans la filière des plantes aromatiques et médicinales*.
- Royer, J.-Y. (1998). *Un alambic au pied de la montagne : Des droguistes de Lure aux distillateurs de Forcalquier*. Distilleries et Domaines de Provence.
- Sholomon-Kornblit, I. (2018). Biodiversité et diversité culturelle : trajectoire d'une analogie (2001-2010). *Argumentation et Analyse du Discours*, (21).
- Tabouret-Herriot, S. (2015). *Le déperissement de la lavande, recomposition des identités au sein d'une filière dans un contexte d'écologisation de l'agriculture*. EHESS.
- Touzan, C. et Bousigon, J.-C. (1982). *L'analyse micro-économique de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales en zone de montagne sèche*. Inra, laboratoire de socio-économie agraire et régionale.
- UNESCO. 2000. *Rapport Mondial sur la Culture 2000. Diversité culturelle, conflit et pluralisme* [En ligne] (Paris : UNESCO), <http://unesdoc.UNESCO.org/images/0012/001224/122411F.pdf>, consulté le 19 juillet 2015

UNESCO. 2005. *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* (Paris : UNESCO) [En ligne], <http://unesdoc.UNESCO.org/images/0014/001429/142919f.pdf>, consulté le 25 novembre 2012

UNESCO. 2010a. *Rapport Mondial de l'UNESCO : Investir dans la diversité culturelle et le dialogue interculturel* [En ligne] (Paris : UNESCO), <http://unesdoc.UNESCO.org/images/0018/001878/187827f.pdf>, consulté le 11 décembre 2011

UNESCO. 2010b. *Diversity for Development-Development for Diversity* [En ligne], International Conference on Biological and Cultural Diversity, June 8-10-2010, Montreal (Working Document), http://www.UNESCO.org/mab/doc/iyb/icbcd_working_doc.pdf, consulté le 26 novembre 2012

UNESCO. 2010c. *Catalogue du Festival International de la diversité culturelle 2010* [en ligne] (Paris : UNESCO), http://www.UNESCO.org/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CLT/dialogue/pdf/CATALOGUE_ok%20%2019-05_01.pdf, consulté le 4 février 2013



Les articles sont publiés sous la licence Creative Commons 2.0. La citation ou la reproduction de tout article doit mentionner son titre, le nom de tous les auteurs, la mention de sa publication dans la revue AE&S et de son URL, ainsi que la date de publication.